

Relevé de décisions

COMITE DIRECTEUR

Le samedi 16 septembre 2017, se tenait à l'Appart'City Lyon Cité Internationale 157 Grande Rue de Saint-Clair, 69300 Caluire-et-Cuire, la première réunion du Comité Directeur de la saison 2017-2018.

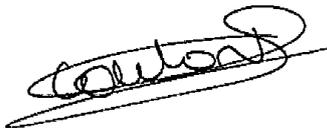
Il a été décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Hassane SADOK au poste de Vice-Président en charge du Haut-Niveau, en remplacement de Monsieur Idir BOUMERTIT, démissionnaire.

Il a été décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Denis ODJO à la présidence de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents en remplacement de Monsieur Roger PIARULLI.

Il a été décidé à l'unanimité de refuser la prise de page(s) de publicité dans la revue Taekwondo Choc.

Le 21 janvier 2016, le Comité Directeur avait accepté de rémunérer Monsieur François MARTON, membre du Comité Directeur, 24 000 € HT pour assurer le développement et la maintenance du logiciel de gestion de la base de données relative aux licenciés et aux clubs affiliés. En 2017, son fils, jeune créateur d'entreprise, a récupéré cette activité. Il a facturé la prestation sans TVA ce qui permet à la fédération d'effectuer un gain de 20%. Cependant, par effet de l'article 14 al. 2 des Statuts, ce type de convention doit être approuvé par le Comité Directeur. En conséquence, le Comité Directeur autorise à l'unanimité le règlement des factures relatives à cette prestation.

Publié sur le site internet de la Fédération le 22 septembre 2017



Maggy COULON
Vice-Présidente
Chargée de l'Administration



Denis ODJO
Président